

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2026**

Délibération n°2026.10.297

Attribution d'un soutien exceptionnel en subvention d'investissement au SAXV association pour la rénovation de son centre de formation

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 octobre 2026

Secrétaire de Séance: Magali SAINT HILAIRE

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **65**

Nombre de pouvoirs: **8**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Brigitte BANIZETTE, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, David MERCIER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sarah AMRANI à Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Guillaume CHUPIN à Gérard DESAPHY, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Rémi HUMBERT à Damien RONDEAU, Samantha LANDREAU à Pascal MONIER, Michaël LAVILLE à Xavier BONNEFONT, Charlène MESNARD-CALMELS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Philippe POUSSET à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Luc BEURCQ, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_297-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.10.297**

Rapporteur : Monsieur GOMEZ

ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL EN SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SAXV ASSOCIATION POUR LA RÉNOVATION DE SON CENTRE DE FORMATION

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LE SPORT

Enjeux : [10501 -1) SPORT POUR TOUS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
ÉRADICATION DE LA POUVRIÈRE	ÉNERGIE PROPRES	SANTÉ BIEN-ÊTRE	ÉDUCATION DE QUALITÉ	ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	ÉNERGIES PROPRES	TRAVAIL DÉCENT ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	RÉDUCTION DES INÉGALITÉS	VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ÉCOSYSTÈMES MARINS ET FLUVIAUX	ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES	PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS ÉFFICACES	PARTENARIAT

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes.
ODD 7 : efficacité énergétique

Par délibération n°232 du 13 décembre 2023 portant sur la modification des statuts de GrandAngoulême, le nouveau libellé de la compétence sport permet l'accompagnement et le soutien aux clubs et structures sportives professionnelles et / ou de haut niveau qui participent directement au rayonnement et au renforcement de l'attractivité du territoire.

Ce nouveau libellé permet à GrandAngoulême de maintenir son soutien en fonctionnement aux structures sportives mais également de pouvoir soutenir en investissement les initiatives de création ou de rénovation d'équipements sportifs dont le maître d'ouvrage n'est pas une commune membre mais une structure sportive.

C'est dans ce cadre que GrandAngoulême a reçu et traité une demande de l'association SAXV Charente concernant son centre de formation.

Depuis plus de douze ans, le SAXV Charente et la CCI ont signé une convention pour l'utilisation d'installations situées dans les locaux de la CCI à l'Isle d'Espagnac.

Au fil des ans, la convention a évolué : l'association SAXV est hébergée gratuitement mais la CCI ne prend plus aucun entretien à sa charge.

Les installations sont utilisées par 160 joueurs par semaine allant des moins de 16 ans aux Espoirs moins de 22 ans.

Le site est également pourvoyeur d'emplois avec 5 permanents, deux apprentis, quatre stagiaires et une quarantaine de bénévoles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_297-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

Le site permet également l'hébergement, la restauration ou encore la mise à disposition de salles de classe pour les cours de soutien.

Suite à une fuite conséquente sur le circuit d'eau chaude des vestiaires, ces derniers n'ont plus que de l'eau froide depuis début 2026.

Le club n'est pas en mesure d'assumer le coût des travaux, dont le devis s'établit à 23 237,33 €HT.

Conformément à la compétence sport telle que libellée ci-dessus, et eu égard au rayonnement et à l'attractivité du territoire engendrés par le SAXV Charente, il est proposé d'apporter le soutien de GrandAngoulême à hauteur de 100 % du montant hors taxes des travaux, dans la limite du devis transmis.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 septembre 2026,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'un soutien en subvention d'investissement pour le SAXV Charente Association d'un montant maximum de 23 237,33 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents afférents à la mise en œuvre des opérations.

D'IMPUTER la dépense le budget principal – chapitre 204 – fonction 3258.

Pour : 73 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_297-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026